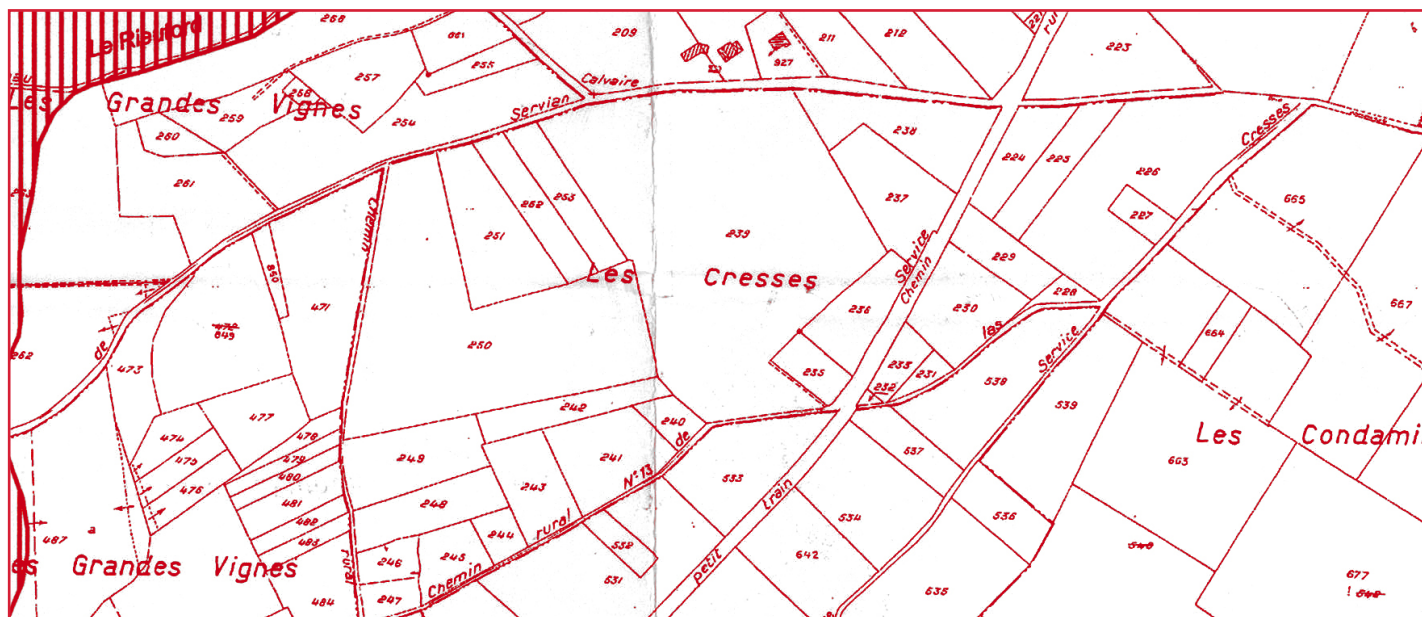


LES CREISSES

IGP Pays d'Hérault
14% vol. **ROUGE**

2024



ENCÉPAGEMENT :

35 % SYRAH	5-44 ANS
30 % CAB-SAUVIGNON	6-44 ANS
20 % GRENACHE	23-89 ANS
5 % CALADOC	27 ANS
5 % MARSELAN / ALICANTE	9 ANS
5 % MOURVÈDRE / CARIGNAN	25 / 63 ANS

TERROIR :

Terrasses villafranchiennes, sables et cailloutis argileux pour les Grenache et Carignan et désormais les nouvelles plantations de Syrah et Cabernet-Sauvignon.

Plateau argilo-calcaire pour les syrah et cabernet-sauvignon de 30 ans.

CONDUITE :

[Protection raisonnée]
[Haute valeur Environnementale]

Taille courte pour l'équilibre du palissage et des maturités. Vieux grenache et carignan en gobelet.

Royat pour tous les autres cépages. Un rang enherbé naturellement, l'autre semé de féveroles.

CLIMAT :

Après un automne sec, les pluies régulières du printemps 2024 ont demandé une lutte très serrée contre le mildiou. À un mois d'août sec et chaud, mais sans excès, a succédé une fin d'été tempérée et un épisode de pluie important (80mm) le 18 septembre. Ensuite, le vent du nord, sec et frais, de jour comme de nuit, a conduit à des maturités lentes et en finesse (syrahs plus septentrionales, grenache, caladoc et carignans au fruit très expressif). En définitive, un millésime tendre sur la fraîcheur du fruit.

MATURITÉ PHÉNOLIQUE :

Optimum recherché pour le soyeux des tanins et pour la tenue des vins dans le temps.

RENDEMENT :

45 hl/ha

VINIFICATION :

Cuaison de 20 jours d'une vendange toujours éraflée.

ÉLEVAGE :

13 à 19 mois.